

COMMISSION PARITAIRE NEUCHATELOISE DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION

Secrétariat patronal :
Les Longues Raies 13
2013 Colombier
Tél. 032.843.41.34

Secrétariat UNIA :
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel
Tél. 0848 203 090
Fax 032.729.30.28

Av. Léopold-Robert 67
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 0848 203 090
Fax 032.910.82.83

**A TOUTES LES ENTREPRISES
DE LA MACONNERIE ET
DU GENIE CIVIL
DU CANTON DE NEUCHATEL**

Colombier, le 24 novembre 2021



Concerne : Cours pour conducteurs de chariots élévateurs (caristes)

Madame, Monsieur,

Les exigences relatives à la formation de caristes sont définies sur la base d'un arrêt du Tribunal Fédéral des Assurances (TFA). Ce dernier rend obligatoire la formation et la possession du permis de cariste pour tous travailleurs utilisant des chariots élévateurs.

Pour cette raison, la Commission paritaire de Formation de machinistes et grutiers organise un cours de perfectionnement pour l'obtention du permis de caristes.

Ci-dessous, nous pouvons vous donner les informations relatives au cours de perfectionnement de caristes :

But du cours

Donner aux conducteurs de chariots élévateurs la formation théorique et pratique relative à la conduite de leur engin en toute sécurité afin de leur délivrer le permis de cariste.

Public cible

Le personnel de dépôts ou d'autres personnes ayant une expérience de conduite d'une année ou plus sur des chariots élévateurs, des véhicules de chantiers ou des camions avec de bonnes connaissances de la langue française.

Durée du cours	2 journées (tests inclus)
Calendrier	Samedis 11 et 18 juin 2022, de 08h00 à 17h00
Finance du cours	CHF 250.- pour les cotisants au FONSOPAR (minimum de 5 ans de cotisations de l'entreprise ou du travailleur) CHF 850.- pour les non-cotisants au FONSOPAR
Nb. max. de places	16 caristes
Examen d'admission	Test théorique
Lieu du cours	Nacelles SA, chemin des Prés-Bersot 7, 2087 Cornaux
Condition d'admission	Avoir 19 ans révolus, 100 heures ou une année d'expérience dans la conduite de chariots élévateurs, de véhicules de chantiers ou camions
Inscription	Les inscriptions sont à adresser à notre secrétariat au moyen du bulletin annexé, jusqu'au vendredi 3 juin 2022 , au plus tard.

Le nombre maximum de participants au cours étant de 16, nous ne pouvons pas vous assurer que tous les candidats inscrits seront acceptés à ce cours. **De ce fait, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.** D'autre part, une répartition équitable entre entreprises sera effectuée par la Commission.

Si vous désirez des renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact avec le **secrétariat patronal 032 843 41 34.**

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien prêter à la présente, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour la Commission Paritaire Neuchâteloise
du secteur principal de la construction

Le responsable des cours

